

Stratégie Numérique Responsable de la Métropole de Lyon



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

Édito	3
1. Résumé opérationnel.....	4
2. Un contexte environnemental et sociétal aux niveaux mondial et national qui impose d'agir	5
3. Une stratégie numérique responsable pour agir à l'échelle territoriale.....	8
4. Plus de sobriétés	14
5. Plus de solidarités	15
6. Plus de libertés	17
7. Un engagement de la Métropole autour d'une gouvernance ouverte	19

Édito



Éric Soudan - ALPACA

Émeline Baume
 Vice Présidente déléguée
 à l'Économie, à l'Emploi,
 au Commerce, au Numérique
 et à l'Achat public

« Le numérique est désormais omniprésent dans nos vies quotidiennes, personnelles et professionnelles.

Si cet outil se révèle efficace : accès à la connaissance, échanges interpersonnels, culture, innovation... il comporte aussi des effets indésirables et questionnements. En effet, c'est entre autres un consommateur de plus en plus important de nos ressources planétaires pourtant limitées. Il amplifie les inégalités et les fragilités. Enfin il fait peser un risque sur nos libertés individuelles et collectives.

À l'échelle de notre territoire, « le numérique » compte : de la construction du territoire à sa gestion opérationnelle, de la relation aux usagers à la mise en œuvre des politiques publiques sociales (par exemple). S'engager vers un numérique responsable, c'est considérer que ses effets indésirables ne sont pas une fatalité et qu'il est possible d'avoir des exigences plus importantes envers toute cette filière d'activité économique.

Cette stratégie « numérique responsable » est un cadre dans lequel la Métropole de Lyon prend des engagements de placer le numérique à sa juste place, d'en obtenir le meilleur, et de veiller à contenir et limiter ses impacts négatifs. Cela s'incarne par des actions très concrètes qui portent sur l'accessibilité numérique et la lutte contre cette fracture, à la structuration de boucles circulaires territoriales, en passant par l'écoconception et l'inclusivité des services numériques métropolitains ou encore la fourniture d'équipements aux jeunes en situation de précarité.

Pour qu'ensemble avec constance et exigence nous puissions construire un numérique responsable, levier des sobriétés, solidarités et libertés sur notre territoire. »

1. Résumé opérationnel

Le contexte mondial et national actuel, marqué par des crises écologique et sociales simultanées, nécessite une action déterminée pour réduire l'empreinte environnementale du numérique et en faire un levier pour répondre aux enjeux sociétaux. La crise climatique exige une réduction de 45 % des émissions mondiales de CO₂ d'ici 2030 pour limiter le réchauffement à 1,5°C. En parallèle, la révolution numérique, tout en offrant des opportunités pour améliorer l'efficacité et innover, contribue également à environ 4 % des émissions mondiales de CO₂ et produit 20 millions de tonnes de déchets par an à l'échelle de la France. Avec l'usage croissant du numérique, ce chiffre ne va cesser d'augmenter et sera multiplié par trois d'ici 2050. Il est donc crucial de concilier innovation numérique et objectifs écologiques pour atténuer ces impacts.

En France, des enjeux sociaux liés au numérique exacerbent les inégalités. Environ 13 millions de Français souffrent d'illectronisme, tandis que 500 000 foyers se trouvent dans des zones blanches, avec un accès limité à Internet. De plus, les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés d'accès aux technologies numériques, malgré les réglementations comme le RGAA. Les questions éthiques, telles que la protection des données personnelles, la cybersécurité, et l'utilisation de l'intelligence artificielle, soulèvent également des préoccupations majeures.

La stratégie numérique responsable de la Métropole de Lyon vise à allier innovation technologique et durabilité. Elle repose sur trois engagements : plus de sobriétés, plus de libertés, plus de solidarités.

- **Sobriétés** : La Métropole s'engage à réduire l'impact carbone de ses activités numériques par des politiques d'achats responsables, une gestion optimisée des équipements et une sensibilisation accrue des agents. Elle favorise l'économie circulaire numérique et l'adoption de pratiques numériques vertueuses à l'échelle du territoire.
- **Solidarités** : La Métropole s'engage à réduire la fracture numérique en mettant en place des programmes d'accompagnement pour les populations éloignées des technologies et en assurant l'accessibilité des services numériques pour tous. Des initiatives telles que des kits inclusifs (PC gratuits et accompagnement des usages) sont proposées aux habitants.
- **Libertés** : La Métropole s'engage à renforcer sa souveraineté en soutenant le développement de solutions locales et en favorisant l'utilisation de logiciels libres. Pour garantir la résilience de son système d'information tout en promouvant des pratiques de cybersécurité robustes, la protection des données, les libertés fondamentales et défendre une approche éthique des usages numériques, y compris le droit à accéder à des services sous forme non numérique.

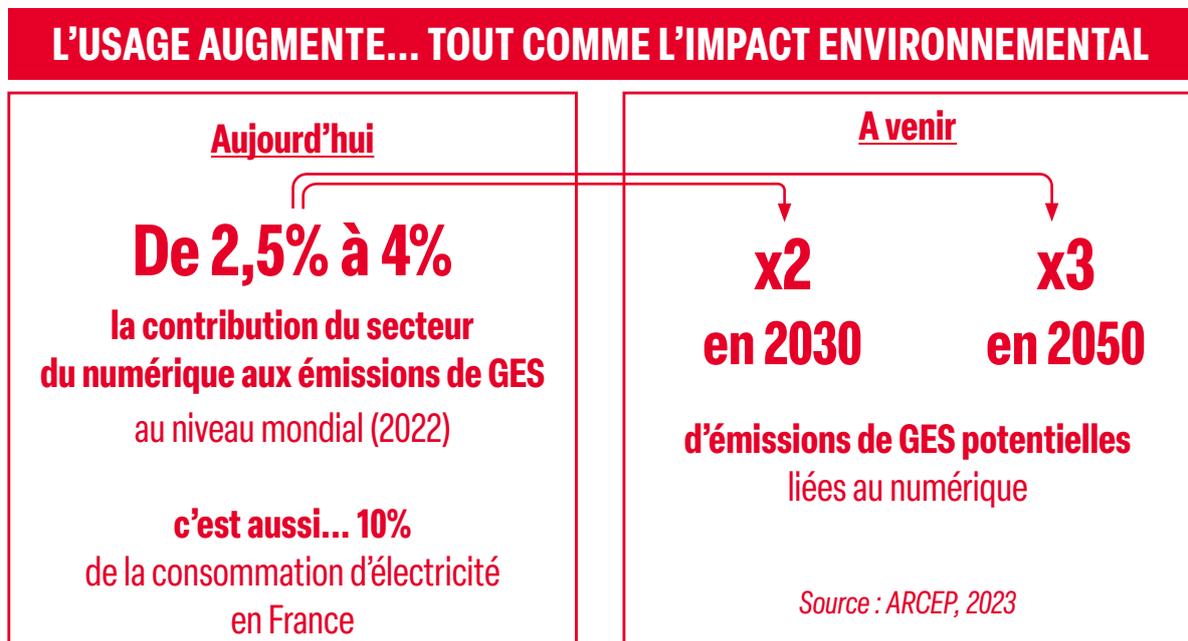
La Métropole de Lyon s'engage à mettre en œuvre ces actions avec des objectifs mesurables et un suivi rigoureux, visant à construire un avenir numérique plus responsable, inclusif et souverain pour son territoire, ses citoyens et son administration.

2. Un contexte environnemental et sociétal aux niveaux mondial et national qui impose d'agir

Le contexte planétaire actuel est marqué par une double révolution : écologique et numérique.

D'une part, la crise climatique impose une transition vers des pratiques plus responsables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité et limiter ainsi l'empreinte écologique humaine. Par exemple, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions mondiales de CO2 doivent être réduites de 45 % d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C¹.

D'autre part, la révolution numérique transforme profondément nos sociétés, offrant des outils puissants pour améliorer l'efficacité énergétique, optimiser les ressources et développer des solutions innovantes pour la durabilité. Cependant, le numérique n'est pas sans impact environnemental ; la production et le fonctionnement des technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent environ 4 % des émissions mondiales de CO2 et la production de déchets électroniques a atteint 53,6 millions de tonnes en 2019, selon l'ONU.



Et aussi... une augmentation exponentielle de la **consommation** de certaines **matières premières indispensables aux équipements**.

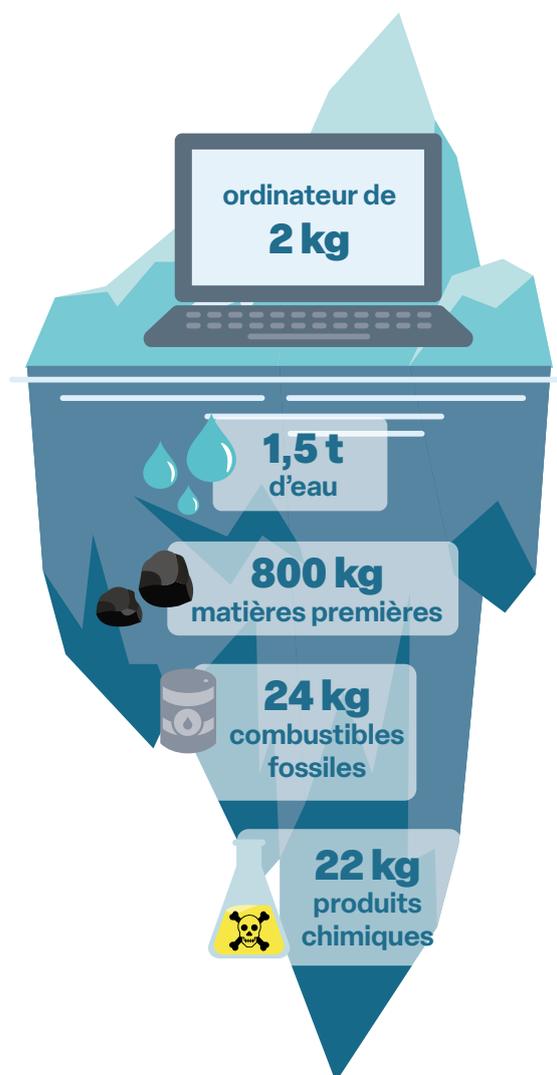
¹ Publication du 6e rapport de synthèse du GIEC | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (ecologie.gouv.fr)

D'autre part, la révolution numérique transforme profondément nos sociétés, offrant des outils puissants pour améliorer l'efficacité énergétique, optimiser les ressources et développer des solutions innovantes pour la durabilité. Cependant, le numérique n'est pas sans impact environnemental ; la production et le fonctionnement des technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent environ 4 % des émissions mondiales de CO2 et la production de déchets électroniques a atteint 53,6 millions de tonnes en 2019, selon l'ONU.

Ainsi, il est crucial de promouvoir une approche intégrée où l'innovation numérique soutient les objectifs écologiques.

Outre l'empreinte carbone, d'autres enjeux environnementaux sont à prendre à compte : utilisation de matières premières, d'eau, etc.

Par exemple, pour un matériel final de 2 kg, il faut mobiliser plus de 2500 kg de ressources. Et plus le matériel est petit plus la quantité de ressources nécessaires augmente. Pour un matériel de 150 g (le poids moyen d'un smartphone), il faudra plus de 70 kg de ressources (soit près de 450 fois son poids). C'est la notion de « **sac à dos écologique** ».



Le numérique, bien que porteur de progrès, engendre des conséquences variées qui vont bien au-delà des préoccupations environnementales. En France, l'illectronisme, souvent comparé à l'analphabétisme numérique, touche environ 13² millions de personnes, soit près de 20% de la population. Dans le département du Rhône (incluant le territoire de la Métropole de Lyon), 13,4%³ de la population est touchée par l'illectronisme. Ce phénomène est particulièrement prononcé chez les personnes âgées, les populations peu qualifiées et celles résidant dans des zones rurales ou isolées. Ces dernières sont aussi confrontées aux zones blanches, où l'accès à Internet est encore extrêmement limité voire inexistant.

En 2023, on estime que 500 000 foyers⁴ français se trouvent toujours dans ces zones mal desservies, exacerbant ainsi les inégalités en matière d'accès à l'information, à l'éducation en ligne et aux services publics numériques, qui deviennent de plus en plus dématérialisés.

Pour les personnes en situation de handicap, qui représentent environ 15%⁵ de la population française, le numérique offre des possibilités inédites d'inclusion et d'autonomie, à condition que les technologies soient conçues dans l'objectif de rendre le service public accessible en omnicanal.

Pourtant, de nombreux sites web et applications ne respectent pas les normes d'accessibilité recensées dans le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), limitant ainsi l'accès de ces populations aux services essentiels. Cette situation souligne l'urgence de rendre les environnements numériques plus inclusifs pour tous.

Les questions éthiques associées à la transformation numérique sont également au cœur des préoccupations. La protection

des données personnelles, la cybersécurité, et l'usage de l'intelligence artificielle posent des défis majeurs. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mis en place en 2018, a renforcé la réglementation autour de la confidentialité et de la gestion des données mais des débats sur l'exploitation de ces données par les grandes plateformes technologiques étrangères continuent d'alimenter l'inquiétude. L'usage croissant de l'IA soulève aussi des questions éthiques cruciales, notamment en matière de biais algorithmiques, de surveillance accrue et d'automatisation de décisions sensibles.

Autre sujet sociétal, la souveraineté numérique est devenue un enjeu stratégique pour la France. La dépendance vis-à-vis des géants technologiques étrangers, principalement américains, comme Amazon Web Services (AWS) ou Microsoft Azure, pour des services critiques tels que le cloud computing, soulève des inquiétudes concernant la perte de contrôle sur les infrastructures numériques et les données sensibles du pays.

Malgré des initiatives gouvernementales pour renforcer la souveraineté numérique, notamment à travers le développement de solutions de cloud souverain, les grandes entreprises étrangères continuent de dominer le marché, représentant environ 70% des parts de marché du cloud en Europe. Cette domination met en lumière la nécessité de développer des solutions alternatives pour préserver une certaine indépendance numérique.

Ainsi, les défis posés par le numérique sont nombreux et complexes, touchant à la sobriété, l'inclusion sociale et l'accessibilité, à l'éthique et la souveraineté.

² Source INSEE, baromètre du numérique 2021

³ Source INSEE, 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6676244>

⁴ Source ANFR, Agence Nationale des Fréquences - 2023

⁵ Source INSEE – Enquête Handicap et Santé

3. Une stratégie numérique responsable pour agir à l'échelle territoriale

Le contexte propice au lancement d'une dynamique visant à limiter les impacts sociétaux et environnementaux du numérique repose sur plusieurs facteurs clés notamment :

- Une prise de conscience globale de l'impact environnemental du numérique, de l'accélération préoccupante de son augmentation et du besoin d'agir rapidement ;
- Des valeurs et convictions collectives et individuelles grandissantes (sur l'environnement et l'humain), notamment auprès des nouvelles générations ;
- Des fortes adhérences avec les enjeux existants pour les DSI : cybersécurité, maîtrise des coûts, amélioration de l'accessibilité ;
- Une responsabilité des collectivités et des entreprises de montrer l'exemple auprès du grand public.

3.1. Un contexte réglementaire qui s'affermi

Les réglementations autour du numérique responsable visent à encadrer et promouvoir des pratiques numériques respectueuses de l'environnement, éthiques et socialement inclusives. En France et en Europe, plusieurs cadres législatifs ont été mis en place pour encourager les entreprises et les institutions à adopter des pratiques durables en matière de numérique. Parmi les plus notables :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose des obligations strictes en matière de protection des données personnelles, garantissant que leur traitement soit transparent, sécurisé et respectueux des droits individuels.

- La loi pour une République Numérique (2016) qui régit l'ouverture des données publiques (open data), renforce les droits des utilisateurs dans le numérique et promeut l'accès pour tous au numérique, y compris pour les personnes en situation de handicap (RGAA). Elle introduit également des mesures pour favoriser l'inclusion numérique et la transparence des algorithmes utilisés par les services publics.
- Le décret relatif à l'empreinte environnementale du numérique, introduit par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), incite les entreprises à réduire l'impact environnemental de leurs activités numériques, notamment en limitant l'obsolescence programmée et en favorisant l'éco-conception des services numériques (Parc d'équipements composé de 20% de matériel reconditionné).
- La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), adoptée en 2021, encourage les initiatives visant à prolonger la durée de vie des équipements électroniques, à promouvoir l'économie circulaire et à sensibiliser les utilisateurs à l'impact écologique de leurs usages numériques. Ces réglementations, combinées aux initiatives volontaires des entreprises, marquent une étape cruciale vers un numérique plus responsable, alignant innovation technologique et développement durable.

Ces réglementations traduisent une prise de conscience croissante et reflètent l'effort des législateurs pour répondre aux défis posés par la transformation numérique, en particulier les questions liées à la protection des données personnelles, la réduction de l'empreinte environnementale, et la lutte contre l'obsolescence programmée.

3.2. Des dynamiques déjà lancées au niveau métropolitain

Pour renforcer son engagement en faveur d'un développement durable, inclusif et innovant, la Métropole a déjà initié plusieurs dynamiques structurantes. Ces initiatives, à la fois ambitieuses et diversifiées, visent à transformer le territoire en intégrant les enjeux écologiques, sociaux et économiques au cœur des politiques publiques. Parmi ces actions, plusieurs feuilles de route et projets transversaux ont été déployés, chacun apportant une contribution spécifique à la transition numérique et à la cohésion sociale. Voici un aperçu des principales dynamiques déjà en cours :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : ce plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire.
- Feuille de route Inclusion numérique : elle définit l'action de la Métropole en soutien des professionnels et à destination des habitants afin réduire la fracture numérique.
- Feuille de route Numérique Éducatif : cette feuille de route promeut l'intégration des technologies numériques dans les pratiques pédagogiques pour former les citoyens de demain.
- Diversité et lutte contre les discriminations : des actions sont mises en place pour assurer l'égalité des chances et la diversité au sein des pratiques numériques.
- Feuille de route PAPH (Personnes Âgées et Personnes en Situation de Handicap) : ce plan vise à adapter les services numériques pour qu'ils soient accessibles à tous, indépendamment des capacités physiques ou cognitives.

- Projet Métropolitain des Solidarités : ce projet met l'accent sur la cohésion sociale et le soutien aux populations vulnérables grâce à des solutions numériques adaptées.
- SPAR – Schéma de Promotion des Achats Responsables (2021-2026) : il encourage des pratiques d'achats responsables et écologiques au sein de la Métropole.

De plus, la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Informations (DINSI) et la Direction de l'Action et Transition Économiques (DATE) ont également lancé des actions sur trois grands piliers du Numérique Responsable : les libertés, sobriétés et solidarités numérique. Ci-dessous, un premier recensement d'actions pour l'écosystème lyonnais comprenant l'administration de la Métropole, les acteurs économiques et associatifs ainsi que le grand public.

SOBRIÉTÉS NUMÉRIQUES

Métropole de Lyon

- Clauses de marchés publics
- Prolongation durée de vie des terminaux
- Marché acquisition matériel reconditionné
- Marché reconditionnement, BYOD : Mon tel 2 en 1 (Expérimentation BYOD)
- Bilan carbone numérique
- VIE sobriété énergétique

Écosystème

- Dézombifions le numérique public (workshop design innovation)
- Groupes de travail externes,
- Accompagnement éco conception (Services numériques)
- Structuration & animation de la filière du réemploi IT
- Échanges de bonnes pratiques grands comptes
- Accompagnement à la labellisation
- Numérique Responsable

Grand public

- Contenus numériques en support aux politiques publiques transitions (Onlymoov, Vélo, covoiturage, DD...)
- Application pour la gestion des consommations d'énergie
- Outil numérique de fédération des identifiants d'accès (Grand Lyon Connect, Dites le nous une fois)

SOLIDARITÉS NUMÉRIQUES

Métropole de Lyon

- Formation des agents en fragilité numérique
- Mesure d'impact des activités d'Inclusion Numérique
- Inclusivité et accessibilité des outils numériques internes (Audits RGAA)
- Formation des agents en fragilité numérique

Écosystème

- Appels à projets pour l'inclusion numérique, l'éducation et la parentalité sur le territoire
- Numérique éducatif (sensibilisation et stages collégiens)
- Soutien de la communauté Edtech Lyon,
- Animation du réseau Résin (Écosystème des acteurs de l'inclusion numérique)
- Organisation du Forum annuel de l'inclusion numérique

Grand public

- Événement «Super Demain»
- Don de matériel informatique reconditionné (Reboot et Emmaus Connect), Développement d'alternatives au numérique (PMS)
- Hotline de médiation numérique à distance
- Inclusivité et accessibilité des services numériques aux usagers, Formation à l'utilisation de matériel informatique (kits inclusifs)
- Études locales sur l'inclusion numérique
- Groupe de travail «Accessibilité Numérique»

LIBERTÉS NUMÉRIQUES

Métropole de Lyon

- Priorisation des solutions libres de droits (Open source)

Écosystème

- Mutualisation «Entente territoriale» (SITIV, Métropole de Lyon, Ville de Lyon),
- Lieu totem Numérique Responsable (TUBA)
- Mise en place d'une charte de la donnée territoriale

Grand public

- Sensibilisation sur la protection des données personnelles (exposition mobile «légendes urbaines»)
- Plateforme de mise à disposition des données ouvertes (data.grandlyon)

3.3. La stratégie numérique responsable de la Métropole de Lyon

Forte de cette dynamique, la Métropole se fixe des objectifs ambitieux pour être moteur du changement. Elle s'engage dans une transformation vers un numérique plus responsable, guidée par des principes de durabilité, d'inclusion et de sécurité.

La Métropole de Lyon s'engage à réduire son empreinte environnementale, à proposer des services numériques accessibles et plus efficaces. Elle souhaite agir sur la fracture numérique et l'inclusion, en renforçant la cohésion sociale de son territoire. Enfin, la sécurisation des données et le renforcement de la confiance des citoyens dans les services numériques sont la condition d'une Métropole plus protectrice et transparente.

L'ensemble des engagements pris par la Métropole est ainsi consolidé autour de trois piliers et huit axes stratégiques :

La feuille de route de la Métropole de Lyon pour plus de...

Sobriétés numériques	Solidarités numériques	Libertés numériques
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la sobriété numérique au sein de la Métropole de Lyon Accompagner la transition numérique du territoire vers des pratiques plus vertueuses et tirer parti des technologies pour réduire l'empreinte environnementale d'autres activités 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des services numériques inclusifs et accessibles pour toutes les personnes Accompagner, cultiver et renforcer la culture numérique du territoire Renforcer l'impact et la capacité d'action des acteurs locaux en matière d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtir un écosystème numérique de confiance Promouvoir l'innovation et la création de communs territoriaux Garantir une plus grande indépendance de son SI

Afin d'avoir un réel impact à l'échelle du territoire, l'ambition et les actions de la Métropole ne peuvent se limiter à sa propre administration.

La Métropole de Lyon s'engage à agir en synergie avec son écosystème pour promouvoir un numérique responsable, inclusif et durable. Pour cela, elle souhaite impliquer l'ensemble des acteurs de son territoire dans cette dynamique :

- La Métropole : agents, élus, l'ensemble des directions métiers et support, les collègues
- Les acteurs économiques et associatifs
- Les grands lyonnais.

La stratégie Numérique Responsable de la Métropole s'engage à agir pour et avec son écosystème. Cette approche collaborative et interconnectée est essentielle pour construire un avenir numérique qui soit à la fois innovant, éthique et inclusif.

Seules quelques actions ont été mises en avant dans ce document afin d'illustrer les orientations stratégiques prises par la Métropole.

La Métropole de Lyon suivra cette feuille de route avec des objectifs mesurables et des évaluations régulières afin d'ajuster ses actions et de garantir l'atteinte de ses ambitions de manière efficace et responsable.

4. Plus de sobriétés

Engagements	Leviers d'actions	Exemples d'actions
<p>1. Favoriser la sobriété du numérique au sein de l'administration métropolitaine</p>	<p>01. Mesurer l'empreinte carbone et son évolution</p> <p>02. Appliquer une politique d'achats responsables</p> <p>03. Adopter une gestion responsable des équipements</p> <p>04. Mettre en place une stratégie de sobriété pour les centres de données</p> <p>05. Simplifier les services numériques existants et intégrer des pratiques d'écoconception</p> <p>06. Sensibiliser et former les agents à des pratiques sobres</p>	<p>Prolongation de la durée de vie des terminaux déployés aux agents et collégiens : passage de six à huit ans pour les PC fixes et portables soit un gain de 33% d'impact environnemental. (terminé)</p>
<p>2. Accompagner la transition vers un numérique responsable sur le territoire</p>	<p>01. Encourager une économie circulaire sur la filière numérique à l'échelle du territoire</p> <p>02. Accompagner la transformation des acteurs vers un numérique plus sobre</p> <p>03. Sensibiliser et mettre à disposition des relais, guides et bonnes pratiques</p> <p>04. Mobiliser le numérique et la donnée comme levier de transition écologique (IT for green)</p>	<p>Animer et structurer la filière de réemploi / recyclage à l'échelle du territoire (faciliter la collecte du matériel, mettre en visibilité l'offre locale, accompagner la montée en compétences et les moyens capacitaires des acteurs locaux)</p>

La Métropole de Lyon se fixe pour objectif de maîtriser et réduire son empreinte environnementale numérique.

Pour identifier et prioriser les actions qui ont un impact environnemental significatif, la Métropole a évalué l'empreinte carbone de son système d'information (SI) afin de cibler les actions qui ont le plus d'impact. Pour une première itération, il a été choisi de considérer le périmètre sur lequel la Métropole a directement la capacité d'agir : le périmètre des agents et celui des collégiens, dont les équipements et infrastructures sont fournis par la collectivité⁶. Cela génère : ⁷

- Fonctionnement de l'administration (9200 agents et élus) : 924 t COE / an
- Fonctionnement des collègues (47 700 collégiens) : 1 256 t CO2 / an

L'empreinte carbone est à plus de 80% liée aux matériels informatiques (ordinateurs, smartphone, écrans...) et c'est la fabrication

des matériels qui en représente la part la plus importante. Pour la Métropole, cela implique de minimiser l'impact environnemental des technologies en limitant la prolifération des équipements, en favorisant une utilisation plus durable du matériel et en promouvant des pratiques et usages numériques responsables. Il s'agit également d'optimiser ses infrastructures numériques, telles que les centres de données et les réseaux de communication (Engagement 1).

La Métropole souhaite également soutenir son écosystème territorial pour l'accompagner dans cette transition numérique responsable, notamment par des actions de sensibilisation. L'enjeu réside dans la collaboration avec l'ensemble de l'écosystème économique et des habitants afin de démultiplier l'impact. La Métropole doit jouer un rôle de prescripteur, facilitateur et de force motrice (Engagement 2).

⁶ À noter que certains services numériques n'ont pas été évalués car au périmètre de l'Académie

⁷ Résultat issu de l'inventaire réalisé en 2023

5. Plus de solidarités

Engagements	Leviers d'actions	Exemples d'actions
1. Mettre à disposition des services numériques inclusifs et accessibles pour toutes les personnes	01. Garantir l'égalité d'accès aux services numériques pour toutes les personnes 02. Promouvoir la pluralité et l'accessibilité des contenus, des canaux de communications et des supports médiatiques 03. Déployer des infrastructures et des équipements pour faciliter l'inclusion et l'accessibilité de la Métropole 04. Sensibiliser et former les agents à l'inclusion et l'accessibilité	« Inclusivité numérique » : rendre tous les services numériques de la Métropole de Lyon accessibles et inclusifs d'ici à fin 2026. (En cours)
2. Accompagner, cultiver et renforcer la culture numérique du territoire	01. Acculturer et sensibiliser les habitants de la Métropole aux potentiels et aux risques du numérique 02. Faciliter l'acquisition de compétences numériques sur le territoire 03. Améliorer la visibilité et la lisibilité des services numériques disponibles pour les habitants de la Métropole les plus éloignés du numérique 04. Soutenir la participation et le pouvoir d'agir des usagers	« Kits inclusifs » : fourniture de plus de 2000 kits prévus pour les publics en difficulté, intégrant matériel, formation et assistance et 1000 dons de PC pour les jeunes en situation de précarité. (Terminé. Opération annuelle récurrente)
3. Renforcer l'impact et la capacité d'action des acteurs locaux en matière d'inclusion	01. Mettre à disposition des ressources, des outils et des bonnes pratiques en matière d'inclusion et d'accessibilité numérique 02. Soutenir les actions de médiation numérique 03. Renforcer les filières de réutilisation et de distribution d'équipements numériques à des tarifs socialement abordables 04. Favoriser la collaboration entre partenaires pour encourager le développement de projets communs	« Rés'In » : un réseau et une plateforme web dédiés aux acteurs de l'inclusion numérique de la Métropole avec un temps fort annuel (le forum Rés'In). Mettre en réseau les professionnels (actuellement 275 sont référencés) de l'inclusion pour mieux adresser les publics. (Terminé)

La Métropole de Lyon place l'inclusion numérique au cœur de sa feuille de route pour réduire les inégalités d'accès et d'usage des technologies numériques. Elle ambitionne de garantir à tous les habitants les moyens d'accéder aux opportunités offertes par le numérique. L'objectif est d'accompagner les personnes les plus éloignées du numérique, notamment les seniors, les personnes en situation de handicap et les populations défavorisées. L'inclusion passe également par des services publics numériques accessibles à tous, pour garantir une égalité d'usage et une participation active des citoyens à la vie métropolitaine (Engagement 1).

En matière de formation et d'éducation, des programmes spécifiques sont lancés pour former les citoyens aux compétences numériques de base et avancées. Il est également prévu de développer la notion de « territoire apprenant » en intégrant les technologies numériques dans les écoles, collèges et les centres de formation professionnelle, préparant ainsi les jeunes et les adultes aux défis, à l'éthique du numérique et permettant leur réussite et leur émancipation. Les initiatives comme l'École 42 Lyon sont des exemples concrets de cette volonté d'éducation numérique. La participation citoyenne est également encouragée par le biais de plateformes en ligne et d'applications mobiles permettant de recueillir les avis et suggestions des habitants sur les projets numériques. Des forums et des ateliers participatifs sont organisés pour impliquer activement les citoyens dans les décisions liées à la transformation numérique, dans l'esprit de la tradition lyonnaise de la démocratie participative (Engagement 2).

Pour maximiser l'impact des actions en matière d'inclusion numérique, la Métropole entend renforcer la capacité d'action des acteurs locaux et développer des synergies. Il s'agit de permettre à ces acteurs de mieux orienter les bénéficiaires grâce à une meilleure interconnaissance des offres de services et aider les professionnels dans leur quotidien par la mise à disposition d'outils.

Soutenir la médiation numérique : en lien avec des initiatives comme le réseau Rés'In et les Maisons de la Métropole de Lyon, les médiateurs numériques jouent un rôle essentiel pour orienter les bénéficiaires vers les bons services, tout en accompagnant les professionnels dans leurs interventions. Une dizaine de conseillers numériques interviennent sur le territoire pour accompagner ces actions.

Renforcer les filières de réutilisation et distribution : la Métropole soutient le développement d'une filière structurée de collecte, reconditionnement et distribution d'équipements numériques à des tarifs socialement abordables. Par exemple, le projet de tiers-lieu du reconditionnement ambitionne de multiplier les volumes de matériels collectés et redistribués pour répondre aux besoins des publics en situation de précarité numérique.

Favoriser la collaboration entre acteurs : afin de passer à l'échelle et sortir du morcellement des initiatives, la Métropole aspire à jouer un rôle d'ensemblier. En favorisant la coopération entre partenaires publics, privés et associatifs, elle vise à amplifier les actions et assurer un déploiement homogène des projets sur l'ensemble du territoire (Engagement 3).

6. Plus de libertés

Engagements	Leviers d'actions	Exemples d'actions
<p>1. Bâtir un écosystème numérique de confiance</p>	<p>01. Assurer la continuité des activités de la Métropole utilisant le numérique et résister aux cybermenaces</p> <p>02. Garantir la souveraineté et la protection des données du service public</p> <p>03. Acculturer et sensibiliser à des pratiques numériques sûres et respectueuses de la vie privée</p> <p>04. Proposer des services numériques respectueux des données personnelles comme alternatives aux géants du web</p>	<p>« Plan B » : mise en place d'une solution basée sur des briques libres permettant d'assurer un SI de communication de secours en cas de défaillance du SI principal – concerne 9 000 agents (Terminé)</p> <p>La charte de la donnée territoriale : elle établit un cadre éthique et coopératif pour la gestion des données de la Métropole de Lyon. Fondée sur les valeurs d'éthique, de transparence et de coopération, elle énonce des engagements pour une gestion des données territoriales pour l'intérêt général tout en garantissant leur intégrité, sécurité et respects des droits individuels.</p>
<p>2. Promouvoir l'innovation et la création de communs numériques territoriaux</p>	<p>01. Développer l'accès, la valorisation et l'animation des données de son territoire</p> <p>02. Développer des communs numériques au sein de l'écosystème du territoire</p>	<p>« Plateforme Data » : la Métropole de Lyon met à disposition un outil, la plateforme data.grandlyon.com et accompagne les producteurs de données du territoire pour la diffusion et exploitation des données, afin de révéler la valeur environnementale, économique, sanitaire et sociale de la donnée partagée</p> <p>ET</p> <p>« Territoire Numérique Ouvert » : plateforme de collaboration proposant des outils et moyens mutualisés à l'ensemble des agents publics du territoire (Villes membres du « Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes », de la ville de Lyon et de la Métropole de Lyon</p> <p>30 000 agents utilisateurs (En cours)</p>
<p>3. Garantir une plus grande indépendance et maîtrise de son SI</p>	<p>01. Utiliser des logiciels libres et formats ouverts</p> <p>02. Acculturer et sensibiliser le territoire sur les avantages de solutions libres</p>	<p>Le programme Majenta (Mise à jour de l'Environnement Numérique de Travail de l'Agent) pour poursuivre le désengagement des géants du web : mise en place pour les 9000 agents d'une offre d'outils collaboratifs s'appuyant majoritairement sur des outils libres (En cours)</p>

La cybersécurité, la souveraineté et la protection des données sont des priorités pour la Métropole de Lyon. Elle s'engage à déployer des mesures pour protéger les données personnelles et sensibles de tous les acteurs du territoire : agents, usagers et autres (entreprises, associations, autres collectivités).

Elle affirme sa souveraineté numérique en garantissant le pouvoir de prendre des décisions indépendantes, sans ingérence extérieure.

Pour mener à bien sa politique, la Métropole s'engage également sur une dynamique territoriale avec l'écosystème. Elle collabore avec diverses structures sur des échanges de bonnes pratiques en matière de numérique responsable. Par ailleurs, elle est active auprès des startups locales proposant des solutions numériques responsables, en particulier au sein des pôles d'innovation tels que le H7 à la Confluence.

Elle œuvre également pour maintenir son indépendance face aux grands acteurs de la tech (ex : les GAFAM), en conservant la maîtrise de son patrimoine numérique et en privilégiant l'utilisation de logiciels libres (eux-mêmes mis en œuvre au sein d'hébergements souverains) (Engagement 1).

La Métropole de Lyon attache une importance particulière aux données produites sur son territoire. À travers le service public territorial de la donnée et sa plateforme data.grandlyon.com, elle s'efforce de promouvoir une véritable culture de la donnée, visant à encourager l'émancipation numérique des acteurs locaux. Ce dispositif contribue également à renforcer la transparence de l'action publique et à clarifier les compétences exercées sur le territoire. Enfin, par un accompagnement de proximité des producteurs de données du territoire, il favorise la circulation et l'exploitation des données pour en maximiser les usages et les bénéfices collectifs.

La Métropole peut s'appuyer sur son écosystème de partenaires pour proposer des solutions innovantes et sûres à l'ensemble de ses concitoyens. Les partenariats public-privé jouent un rôle crucial dans cette transformation.

La Métropole collabore avec des entreprises technologiques, des acteurs académiques, et des associations pour développer et mettre en œuvre des projets innovants.

La Métropole contribue au développement de communs numériques sur notre son territoire et avec d'autres collectivités, notamment dans le cadre de l'Entente territoriale et le projet Territoire Numérique Ouvert (Entente territoriale constituée du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes, de la ville de Lyon et de la Métropole de Lyon) (Engagement 2).

Au-delà de la réutilisation de codes libres pour ses besoins, la Métropole participe également à plusieurs projets en contribuant à des développements via des communautés opensources. La Métropole de Lyon, par sa délibération du 18 juin 2018, met en place une politique volontariste de libération des codes sources des applications réalisées pour son compte par des prestataires ou développées par ses équipes. Le programme de mise à jour de l'Environnement Numérique de Travail de l'Agent s'inscrit dans cet engagement en proposant une offre d'outils collaboratifs basés majoritairement sur des solutions souveraines et libres. Par ailleurs, la Métropole a le soucis de favoriser et pousser au développement d'une filière du logiciel libre sur le territoire notamment en accompagnant les « Rencontres Professionnelles du logiciel libre » chaque année dans ses locaux (Engagement 3).

7. Un engagement de la Métropole autour d'une gouvernance ouverte

L'objectif principal de la gouvernance est de piloter la stratégie Numérique Responsable (NR) pour s'assurer que les travaux menés et actions engagées contribuent à limiter les effets pervers du numérique et à en maximiser leur impact sur les trois piliers : sobriétés, solidarités et libertés numériques, en articulation avec les feuilles de route et cadres préexistants.

La cohérence des objectifs stratégiques est garantie par un mode collaboratif et transversal de la gouvernance. La Métropole s'engage à mettre en place une gouvernance ouverte qui associe les acteurs économiques et associatifs de son territoire. Elle a la responsabilité d'animer

son écosystème, de fédérer autour du numérique responsable et de favoriser l'appropriation de ces enjeux. Cette gouvernance interne / externe a pour but de garantir une coordination optimale entre les différents acteurs, d'assurer l'alignement des actions avec les objectifs stratégiques définis et suivre l'avancement de la feuille de route Numérique Responsable et du plan d'action dans la durée. Le collectif, élément clé de la gouvernance, permet l'émergence d'une communauté numérique responsable destinée à faire avancer collégialement et durablement les enjeux de sobriétés, de solidarités et de libertés sur le territoire.

MÉTROPOLE DE LYON
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03



grandlyon.com